

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : Acquisition de 10 bus GNV hybrides par la Métropole Aix-Marseille
Provence pour le réseau des lignes de l'Agglo.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, la Métropole Aix-Marseille-Provence a opté, concernant les transports en commun routiers, pour le choix suivant : électricité pour les zones urbaines denses et le Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour le reste du territoire.

Dans cette perspective, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage une transition énergétique échelonnée du réseau de transport urbain « les lignes de l'Agglo » desservant le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Progressivement, 54 véhicules fonctionnant au diesel seront remplacés par des bus GNV. Dans un premier temps, la Métropole-Aix-Marseille-Provence a décidé d'acquérir 10 bus GNV hybride, qui seront utilisés sur les lignes de l'Agglo 1, 7 et 8.

La ligne 1, qui dessert la zone industrielle des Paluds depuis la gare SNCF d'Aubagne, deviendra à terme la future ligne de Bus à Haut Niveau de Service du réseau « Chronobus ». La ligne 7 relie Aubagne à Gémenos et la 8 Saint Zacharie à Aubagne.

Ce choix de technologie, inscrit dans l'agenda environnemental, est par ailleurs cohérent avec le programme porté par la Métropole et son opérateur la RDT, visant à acquérir 50 cars GNV et à équiper le dépôt de Gémenos d'une station d'avitaillement, opération financée par le Département à hauteur de 30 % de son coût, soit 1,5 M€ en application de la délibération n° 111 du 20 septembre 2019.

Le programme d'acquisition de 10 bus GNV porté par la Métropole-Aix-Marseille-Provence se déroulera entre fin 2019 et 2020 et son coût prévisionnel est estimé à 3,25 M€HT.

La participation du Département sollicitée s'élève à 1,3 M€ soit 40 % du coût.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

